

Compte-rendu de la réunion de
Commission locale de développement rural
27/03/18 - Maison des Associations - Wellin



Marloie, le 28 mars 2018

Présents :

Anne BUGHIN, Valéry CLARINVAL, Bruno MEUNIER, Guillaume TAVIER, Thierry DENONCIN, Bernard ARNOULD, Philippe CORBEEL, Jean LEONET, Aurore FUZFA, Mélissa TONNEAU, Philippe ALEXANDRE, Catherine BUGHIN, Annick MAHIN, Claude GREGOIRE, Jacqueline HAUSEN, Jean-Luc ENGELS, Anne-Marie MOTTET, Jean-Marc SIMON, Arthur GOLINVAUX, Pierre DUFOING, Anne-Sophie NENNEN et Dominique CREPIN ;

Katty ROBILLARD, Agent-relais pour l'ODR à l'administration communale.

Stéphane MOTTIAUX, Auteur de PCDR du bureau d'études IMPACT Sprl ;

Catherine SERVOTTE et Alain JACQUET, Agents de développement à la Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

Valérie TONON, Marie-Noëlle DOUTRELUINGNE, Alain BERNARD, François REMACLE, Richard GROYNNE et Alain FERON.

Madame Anne Bughin, Présidente de la CLDR et Bourgmestre de la commune de Wellin, accueille les participants pour cette importante réunion d'approbation du nouveau PCDR. Elle remercie chacun des membres de la Commission pour leur présence tout au long du processus et cède la parole aux agents de la Fondation rurale de Wallonie.

1. La minute d'info locale

Catherine Servotte invite la CLDR à annoncer les prochaines activités prévues dans la commune :

- Mercredi 28 mars : réunion publique d'information sur l'extension du zoning de Halma
- Samedi 31 mars : chasse aux œufs à Wellin (Patro)
- Grand feu à Wellin (samedi 31 mars) et à Sohier (vendredi 6 avril)
- WE des 13, 14 et 15 avril : foire aux vins à Lomprez
- Vendredi 27 avril à 20h00, au laboratoire de la vie rurale à Sohier : les Naturalistes de la Haute-Lesse organisent une conférence et l'inauguration officielle de l'exposition sur la forêt subnaturelle : « Wellin, porte de l'Ardenne – bienvenue au coeur de la forêt subnaturelle »
- Dimanche 29 avril : brocante à Lomprez
- Samedi 9 juin : souper spaghetti à Lomprez, au profit de l'hôpital des enfants à Bruxelles avec marche parrainée dont la récolte de fonds a déjà commencé.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 mars 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation de l'avant-projet de PCDR

Catherine Servotte rappelle les principales étapes du processus participatif :

- Les réunions de consultation dans les villages (mai 2016)
- La réunion de synthèse avec une septantaine de participants (6 juin 2016)
- Les 15 réunions de CLDR
- Les réunions de groupes de travail.

Toutes ces rencontres avaient pour but l'élaboration du nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Cet important dossier rédigé par le bureau Impact est composé de :

- Partie 1 : carte d'identité
- Partie 2 : participation citoyenne (rédigée par la FRW)
- Partie 3 : diagnostic croisé
- Partie 4 : stratégie
- Partie 5 : fiches projets & actions
- Partie 6 : tableau récapitulatif

Pour rappel, la stratégie de développement de Wellin est basée sur deux défis (structurés en 10 objectifs) :

- En 2027, Wellin aura réussi un développement préservant le cadre de vie et valorisant le patrimoine naturel, paysager et bâti
- En 2027, Wellin aura réussi un développement favorisant une évolution démographique et économique intégrée, harmonieuse et équilibrée

Ainsi que sur un fil rouge : « améliorer la communication, mobiliser tous les acteurs et renforcer les partenariats locaux et supra-locaux ».

Après la répartition des projets en lots et leur analyse, le dossier « PCDR » est maintenant complet et a fait l'objet de relectures par :

- Le Collège
- La CLDR, documents disponibles sur le site <https://www.wellinenaction.info/> et en version papier sur demande à la commune
- La CLDR, lors de ses réunions du 28 novembre, du 5 février et du 8 mars (et relecture à domicile de quelques fiches du lot 2)
- La FRW.

Il reste néanmoins quelques questions en suspens :

- Repair'café (lot 1) : comme ce projet n'avait pas de porteur identifié, ce qui est embêtant pour un projet prioritaire, il est proposé de reprendre le CPAS. En effet, le CPAS va ouvrir une donnerie (à Chanly, en avril) et pourrait aussi donner la première impulsion pour le repair'café. Mais, il faudra que des bénévoles se mobilisent pour assurer la pérennité du projet. Une association avec le repair'café de Tellin est aussi une piste intéressante.
- Espace public de Froidlieu (lot 2) : Jean-Marc Simon, membre de la CLDR, a envoyé un mail à la FRW à propos de la création d'une maison de village à Froidlieu sur le terrain communal à côté de l'église. En effet, les réunions de l'asbl et le stockage du matériel se font chez des particuliers, sans solution à long terme. Ce projet figurait dans l'ancien PCDR et avait été évoqué lors de la visite de terrain de la CLDR, mais n'est pas revenu lors des réunions de

consultation ou de groupes de travail. Comme le projet d'aménagement du centre de Froidlieu est en lot 2, le descriptif pourrait être complété avec la création d'un lieu de convivialité... La formulation devra laisser la porte ouverte à différentes possibilités (nouvelle construction, utilisation de l'église si elle est désaffectée...). Et avant de concrétiser le projet, il s'agira de vérifier que la mobilisation locale est toujours bien présente.

Les participants marquent leur accord pour compléter les deux fiches-projets sur base de ces remarques.

Les participants n'ont plus de questions, remarques, interrogations... et sont donc invités à passer au vote à main levée et...

l'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité !

4. Choix de la première demande de convention

Pour rappel, l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ouvre la porte à des subventions dans le cadre du développement rural, selon des règles bien précises. Il est de coutume que la commune présente sa première demande de convention lors de la défense du PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire (ex-CRAT). Ce choix n'est pas irréversible ; des changements pourront être opérés si des éléments nouveaux les justifient.

Ce choix s'effectue sur base de plusieurs balises :

- Intérêt collectif et équité
- Plus-values et apports au regard de la stratégie
- Faisabilité (statut de propriété, coût, maîtrise du projet...)
- Précision du projet.

La FRW a réalisé un tableau de synthèse avec le lot 1, dont cinq projets peuvent bénéficier de subventions du développement rural :

- **M.1.01 - Préservation, mise en valeur, développement et organisation d'actions de communication sur les richesses de Wellin, en particulier la Calestienne et les forêts subnaturelles** : les réflexions sont déjà bien avancées pour concrétiser les deux circuits de découverte, avec des aides du LIFE et de l'asbl Grande forêt de Saint-Hubert. Il ne paraît donc pas opportun de mobiliser le développement rural, ce qui impliquerait de lourdes démarches administratives pour de faibles montants.
- **M.1.02 - Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal** : la liaison Neupont – Chanly, en rive droite de la Lesse, a déjà fait l'objet de nombreuses discussions.
- **M.1.03 - Aménagement des points noirs en matière de sécurité routière dans la commune** : le tronçon prioritaire, Wellin – Halma, est lié à la route régionale (N40) et implique des négociations préalables avec le gestionnaire de la voirie (SPW – DGO1), ce qui peut prendre du temps.
- **M.1.04 - Réalisation d'opérations foncières pour augmenter le potentiel du logement** : il faut trouver des terrains ou des bâtiments...
- **M.1.05 - Rénovation de la maison de village de Lomprez en maison rurale** : c'est un projet très important pour la vie associative et culturelle wellinoise... mais qui impliquera un budget conséquent.

La proposition du Collège pour le premier projet est de mettre en œuvre la « création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal », et plus précisément la liaison Neupont – Chanly (en rive droite de la Lesse).

- D'une part, ce projet est en effet demandé depuis longtemps, fait l'unanimité, complète utilement le réseau de voies lentes, intéresse les touristes comme les habitants...
- D'autre part, cela permettrait de mieux répartir dans le temps les investissements à supporter par la commune. De gros chantiers sont prévus les deux prochaines années, notamment les logements tremplins, le réseau de chaleur, la maison de village de Halma, l'extension du hall des sports, l'aménagement intérieur de l'hôtel de ville... Pour cette liaison lente, il s'agira d'abord d'acquérir les terrains concernés, ce qui ne devrait pas nécessiter un budget trop important (estimation de 12.500 €). Les travaux d'aménagement (estimés à 474.880 €) viendraient par la suite. Les deux postes sont subventionnables à 80% par le développement rural.

Les membres de la CLDR donnent leurs avis par rapport à cette première demande de convention :

- La liaison Neupont – Chanly :
 - C'est effectivement un projet intéressant, qui apportera un plus pour les touristes, mais aussi les habitants (dont les résidents du home de Chanly...).
 - L'acquisition des terrains reste incertaine, même si les premiers contacts sont positifs ; au pire, la commune pourrait envisager une expropriation mais il faut justifier l'utilité publique et cela ouvre la voie à des recours qui peuvent durer très longtemps.
 - De Chanly, il faudrait poursuivre le cheminement vers Resteigne (et de là, Belvaux et le réseau du Pays de Famenne). Mais, la traversée du village de Chanly (et de la route régionale) ne pourra pas se faire en site propre. Il paraît donc délicat de monter un projet transcommunal Neupont – Resteigne vu que le tracé en site propre sera interrompu et que ce projet n'est pas dans les priorités du PCDR de Tellin.
 - En complément, il serait intéressant de matérialiser un cheminement lent (marquage au sol) de Neupont à Halma (via la route régionale et la rue de Molinchamps). Une partie est prévue dans le cadre de la véloroute transardennaise.
- La maison rurale de Lomprez :
 - Ce bâtiment est effectivement très important pour la vie associative locale et nécessite des améliorations. Les problèmes risquent de s'aggraver, ce qui va augmenter le coût des travaux. Et si la salle devait être fermée, ce serait catastrophique pour beaucoup d'associations.
 - Plus les travaux seront réalisés rapidement, plus vite la commune pourra faire des économies sur les factures de chauffage et d'électricité... et cela aura un effet bénéfique sur l'environnement.
 - Le budget estimé est de 462.552 €, subventionnable à 80% par le développement rural.
 - Les travaux nécessiteront une fermeture de la salle pour quelques semaines ou mois (en fonction du phasage possible) ; cela impliquera une très bonne coordination entre la gestion des locations et la programmation des travaux. Peut-être que certaines activités pourront se tenir dans la maison des associations ou dans la future maison de village d'Halma ?

Les participants passent au vote à main levée et décident à l'unanimité de proposer ces deux demandes de convention au Conseil communal.

En parallèle, il sera possible d'avancer sur d'autres projets moins onéreux :

- Les promenades de découverte de la Calestienne (contact à prendre avec Marc Lejeune, Bourgmestre de Beauraing) et des forêts subnaturelles.
- La création d'un repair'café, avec une impulsion du CPAS
- ...

5. Suite du calendrier de finalisation du PCDR

- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
- Avis de conformité de la DGO3 (mi-avril)
- Présentation au Conseil pour approbation (26 avril)
- Défense du PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT), la commission consultative qui doit remettre un avis au Ministre de la Ruralité (juin ?)
- Approbation par le Gouvernement wallon
- Négociation de la première demande de convention

En parallèle de ce processus administratif, la CLDR va aussi continuer ses réflexions et surtout tenter de concrétiser certaines actions. Le groupe de travail nature pourrait ainsi finaliser ses projets de circuit de découverte.

Lorsque le PCDR sera approuvé (et après la période électorale), il serait intéressant de communiquer vers l'ensemble de la population. A voir la forme que cela doit prendre (publication, évènement...).

6. Evaluation

Les agents de la FRW invitent les membres de la CLDR à procéder à une petite évaluation. Les résultats sont en annexe.

7. Divers

Pour fêter la fin de ce long travail d'élaboration du PCDR, la commune offre le verre de l'amitié à tous les participants.

La FRW remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Alain Jacquet et Catherine Servotte

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be